



Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

Le professeur adapte son enseignement en tenant compte des indications qui lui sont données.

Deux situations sont possibles

1

Une **incapacité partielle** à pratiquer est signalée à l'enseignant, par la famille et/ou le service médical



2

L'enseignant donne un **certificat médical** type à remplir pour connaître les capacités (du moment) de l'élève.



3

A la lecture du certificat médical, l'enseignant d'EPS élabore des situations ajustées permettant une **pratique adaptée** et sécurisée.



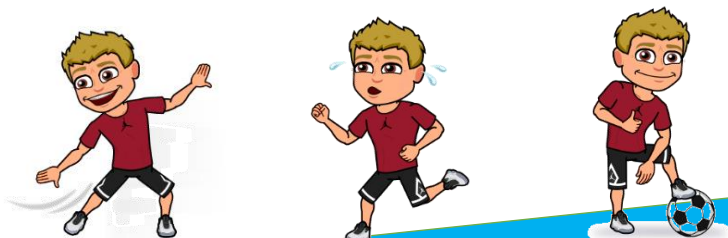
4

L'aménagement pédagogique est formalisé et validé



5

L'élève pratique en fonction de ses capacités et peut être évalué en EPS comme les autres



1

L'élève bénéficie d'un **projet spécifique** (PPS, PAI, PAP, PPRE) répondant à des besoins particuliers



2

L'équipe éducative précise les **aptitudes de l'élève** au regard de ses difficultés.



3

L'enseignant d'EPS conçoit une **pratique adaptée** en tenant compte des contraintes. Il peut s'appuyer sur le groupe académique EPS adaptée.



4

Le **projet de l'élève** est finalisé, mentionnant les aménagements et adaptations nécessaires



5



Certificat médical officiel